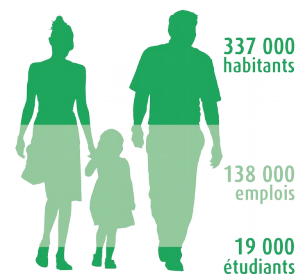
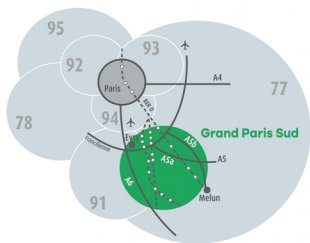




Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

**Communiqué
de presse**
Le 12 avril 2016



CONTACTS PRESSE

Céline Hallier - 01 69 91 57 45

c.hallier@grandparissud.fr

Jeanne Rebuffat - 01 64 13 17 31

j.rebuffat@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62 -
Courcouronnes 91054 Évry Cedex



Conseil communautaire de Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart du 28 juin 2016

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart a tenu hier son Conseil communautaire. Plusieurs grandes délibérations ont été votées parmi lesquelles :

Mise en place d'un fonds micro-projets pour les initiatives locales des habitants des quartiers inscrits en politique de la ville du contrat de ville Centre-Essonne 2014-2020.

Le contrat de ville signé dans l'ancienne Communauté d'Agglomération Evry Centre-Essonne formalise les engagements pris par les différents signataires au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville. Il a été voté la mise en place fonds pour soutenir et encourager les initiatives locales des habitants. L'enveloppe destinée à soutenir ces projets s'élève à 40 980€ versées par l'Etat à Grand Paris Sud. Elle sera ensuite répartie dans différents quartiers d'Evry, Ris-Orangis et Courcouronnes.

Les associations, établissements scolaires et Conseils citoyens des quartiers concernés pourront bénéficier d'une subvention à hauteur de 1500€ maximum pour la mise en place d'un projet fédérateur, au service de la mobilisation citoyenne, de l'animation du quartier, de la laïcité, de la citoyenneté, du vivre-ensemble et plus largement de toute action favorisant les thématiques portées par le contrat de ville (lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité femme-homme...).

Demande de permis de construire pour une caserne de gendarmerie à Saint-Germain-lès-Corbeil.

Le Ministère de l'Intérieur a validé en 2013 le programme de construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Germain-Lès-Corbeil qui consiste en la réalisation de locaux de service et de 38 logements au profit de la brigade territoriale de proximité, chef-lieu de Saint-Pierre-du-Perray et de la brigade motorisée de Corbeil-Essonnes.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré a autorisé le Président à déposer cette demande de permis de construire avant la fin du mois d'août 2016.

Approbation de la charte régionale de la biodiversité

L'objectif de la charte régionale de la biodiversité est de susciter chez les différents acteurs d'un territoire et chez les habitants l'envie d'agir, de promouvoir les bonnes pratiques favorables à la biodiversité et de prolonger les efforts déjà engagés au service de la préservation de cette biodiversité en Ile-de-France.

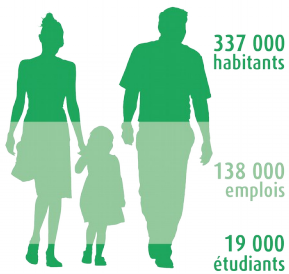
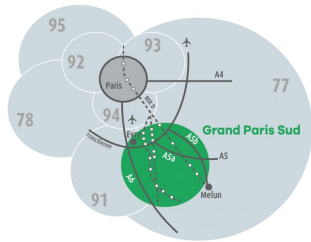


Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

Communiqué de presse

Le 12 avril 2016



CONTACTS PRESSE

Céline Hallier - 01 69 91 57 45

c.hallier@grandparissud.fr

Jeanne Rebuffat - 01 64 13 17 31

j.rebuffat@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62 -
Courcouronnes 91054 Évry Cedex



Grand Paris Sud.fr
Seine-Essonne-Sénart

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart a souhaité par l'approbation de cette charte signifier son engagement pour une gestion écologique des espaces verts, la promotion d'actions de sensibilisation et de communication autour de la biodiversité, la prise en compte de cette biodiversité au sein des projets d'aménagement et la préservation et la gestion des milieux humides.

Vœu de soutien à la candidature de la France pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Le 23 juin 2015, la France, et plus particulièrement la ville de Paris, annonçait officiellement sa candidature à l'organisation des JO de 2024. Cette candidature doit être portée par toute une région et l'ensemble du pays. L'accueil de cet événement international permettra de sécuriser en outre plusieurs grands projets d'infrastructures, particulièrement de transports, sur notre territoire.

Grand Paris Sud a fait du sport un axe fort du vivre-ensemble et du développement du territoire. Le projet de Grand Stade de Rugby dont le contrat constructeur a été signé vendredi 24 juin symbolise cet ancrage autour du monde sportif et l'ambition de faire du sport un levier essentiel de l'attractivité du territoire.

Ainsi, le Conseil communautaire a voté le soutien de Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart à la candidature de la France pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Vœu de soutien à la candidature de la France pour l'organisation de l'exposition universelle 2025

L'association EXPOFRANCE 2025 constituée pour recueillir les soutiens, réaliser et gérer cet événement, plaide pour une candidature de la France à l'accueil de l'exposition universelle de 2025. Si ce projet venait à aboutir, ce sont 40 à 60 millions de visiteurs potentiels, plus de 20 milliards d'euros d'impact économique et 160 000 emplois durables qui pourraient être créés.

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a toute sa place dans un événement de cette nature grâce à son rayonnement territorial mais aussi son positionnement de pointe dans de nombreux domaines comme le numérique, la culture, la génétique ou le sport.

C'est la raison pour laquelle et afin de permettre aux habitants et à tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire de pouvoir prendre toute leur place dans ce projet international que le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a voté un vœu soutenant la candidature de la France.

Grand Paris Sud fera la promotion de cette candidature auprès de ses partenaires et de la population et devient ainsi un partenaire territorial de l'association EXPOFRANCE 2025.